



Le 6 novembre 2020

Madame Danielle CHENAVIER
Fédération Départementale des Chasseurs de L'Isère
Présidente

A Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'Isère

Nous vivons une situation exceptionnelle, complètement inédite et très compliquée. Vos responsabilités à la fonction que vous occupez vous placent en première ligne sur le terrain, face aux difficultés actuelles liées aux règles sanitaires dues à la pandémie de la Covid 19.

Il me semblait nécessaire, en cette période très spéciale, de vous apporter quelques informations sur l'activité des chasseurs de l'Isère que je représente.

Comme vous le savez, la chasse est suspendue pour la durée du confinement. Il est important de vous préciser que les chasseurs s'inscrivent totalement dans la solidarité nationale qui impose de limiter leurs déplacements et de respecter les consignes sanitaires. **Ils ne demandent pas la réouverture de la chasse** pendant ce temps.

Néanmoins, et vous avez dû en être informés par la DDT Isère, que Monsieur le Préfet a pris un arrêté dérogatoire de déplacement pour les chasseurs qui sont enjoins par l'Etat d'assurer leur mission de service public qui consiste, entre autres, à maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour cela ils doivent contenir, par la chasse, les populations de sangliers, chevreuils et cerfs susceptibles de causer des dégâts importants aux terres agricoles et forestières s'il advenait qu'ils ne puissent être régulés.

Les chasseurs, qui n'ont pas demandé cette dérogation, répondront à cette injonction dans la mesure du possible et en suivant les restrictions sanitaires qui leurs sont dictées. Cette sollicitation par l'Etat montre combien la chasse, souvent décriée, parce que mal connue, est essentielle et incontournable à l'équilibre environnemental.

Il convient de porter à votre connaissance, que les Préfets et les Fédérations de Chasse des 12 départements de la région AURA se sont harmonisées autour des mêmes mesures.

Je profite de cette correspondance pour vous informer que nous développons actuellement un espace dédié aux mairies sur notre site internet pour que vous puissiez avoir accès à toute l'actualité et à la réglementation spécifique à la chasse en Isère. Il vous sera rendu accessible début d'année prochaine.

En attendant, pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter ou contacter le président de l'ACCA de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération

Mme Danielle CHENAVIER

Présidente de la FDCI

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

Maison de la Chasse et de la Faune sauvage de l'Isère

2, allée de Palestine - BP 18 GIERES - 38 408 ST MARTIN D'HERES Cedex - Tél. 04-76-62-97-78 - Fax : 04-76-62-23-04

E-mail fdc38.isere@orange.fr

Web : www.chasse38.com

Association agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature